

COMPTE RENDU REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DE COURMANGOUX - 01370
DU VENDREDI 27 MAI 2011 A 20 H

Convocation et Affichage : 20 MAI 2011

Présents : Mme MORNAY Mireille - M. GAILLARD Jean-Claude - M. TOURNIER Hervé - M. GAILLARD Michel – M. CHORRIER COLLET Sébastien - M. TOURNIER Michel - Mme Patricia GIROUD -

Absent : M. NEYRET Matthieu – M. GURET Gérard - M. BENARD Serge (pouvoir à M. CHORRIER COLLET)

Présidente : Mireille MORNAY

Secrétaire de séance : Mme Patricia GIROUD.

1. APPROBATION COMPTE RENDU CONSEIL DU 8 AVRIL 2011

RAS.

**2. SERVITUDES POUR PASSAGE CANALISATIONS EU EP DANS LE CADRE DU CHANTIER
ASSAINISSEMENT DE ROISSIAT**

Le marché prévoyait le chemisage du réseau unitaire existant, traversant 3 parcelles privées sans servitude : M. Roger PONCET, Mme Eliane LEGOUPIL et M. Marc TOURNIER.

De manière à régulariser le passage des canalisations par des droits de tréfonds, à limiter le coût fort élevé du chemisage du réseau existant, et à la mise en conformité demandée par les services de l'état, il a été décidé de créer une nouvelle canalisation pour les eaux usées au côté de celle actuelle qui servira pour l'eau pluviale.

Après avoir entendu les explications, le conseil municipal donne son accord pour que les servitudes soient signées et enregistrées chez le notaire.

3. DEBAT SUR LE PROJET D'AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE

Dans le cadre de la mise en place du PLU, chaque étape doit être validée par le conseil municipal. Après le rapport de présentation comportant le diagnostic de la commune, le conseil doit débattre sur le PADD qui définit les orientations générales d'aménagement et d'urbanisme en matière de développement économique et social sur la durée du PLU (2020).

Les principaux objectifs sont les suivants :

- **1^{er} objectif : Maitriser le développement de l'urbanisation :**
 - o Problématique de la gestion économe de l'espace
 - à échéance du SCOT (2028) : 2 pôles d'extension constructible autorisés (Courmangoux et Roissiat) pour une valeur cible de 4ha et une moyenne de 10 logements à l'ha avec 15% de logements locatifs aidés soit 2,5 ha à prévoir en U et 1AU y compris les dents creuses.
 - à échéance du PLU (2020) : éléments de base (475 habitants en 2007) soit 550 habitants en 2020 – soit 75 habitants supplémentaires avec une moyenne de 2,2 personnes par logement, soit une possibilité d'extension de 35 nouveaux logements.
 - o Problématique « assainissement » à mettre aux normes pour accueillir de nouvelles habitations
 - o Problématique « risques » : zones inondables répertoriées – Passage canalisations gaz (pas de construction à moins de 135 m de part et d'autre) – Passage canalisation pétrole SPSE (pas d'extension possible).
 - o Problématique économique : encourager les commerces existants pour le dynamisme de la commune, sans création de zone artisanale, réservée aux pôles structurants, mise en place par la politique intercommunale.

- **2^{ème} objectif : Diversifier le type de logements avec de la mixité sociale :**
 - o Augmenter les logements sociaux (2,9% actuellement pour 15% obligatoire)
 - o Création de pavillons individuels pour location de petits logements
 - o Nécessité de logements intergénérationnels : petits logements en rez-de-chaussées pour les personnes âgées et plus grands logements avec duplex pour les ménages avec enfants ...
 - o Créer des nouveaux quartiers en se greffant sur les constructions existantes.
 - o Encourager la réhabilitation des logements vacants ou des granges
 - o Pérenniser le bâti diffus d'intérêt architectural en créant de nouveaux logements.

- **3^{ème} objectif : Conserver le caractère rural en intégrant l'agriculture**
 - o Préserver les 5 exploitations agricoles qui ont leur siège à Courmangoux et la dizaine d'exploitants locataires, en interdisant la construction d'habitations diffuses.

- **4^{ème} objectif : Intégrer les problématiques environnementales du territoire**
 - o Prise en compte du Mont Myon en site classé, des ZNIEFF de type 1, de Natura 2000
 - o Préservation des jardins cultivés, des haies en bordures de routes ou entre les champs cultivés, du boisement d'entrées de hameaux, des arbres remarquables, des parcs...
 - o Continuation de la programmation des travaux d'assainissement pour améliorer la qualité des rejets dans le milieu naturel.

- **5^{ème} objectif : Préserver la qualité paysagère et patrimoniale du site naturel et bâti**
 - o Conserver les vues lointaines sur les monts du Revermont
 - o Créer ou conserver les cônes de vue d'entrée de village
 - o Freiner la construction de maisons individuelles sur de grandes parcelles, et développer l'habitat concentré à l'intérieur des bourgs en favorisant les maisons groupées et jumelées s'insérant dans le bâti ancien
 - o Valoriser la charte de mise en valeur du Revermont en consultant systématiquement le CAUE pour des conseils en urbanisme
 - o Conserver et mettre en valeur le petit patrimoine (lavoirs, croix, Sentier Mémoire de Pierre, bâti ancien)
 - o Classements des boisements intéressants.

- **6^{ème} objectif : Instaurer une offre de services adaptée aux besoins de la population**
 - o Création de modes doux : chemin piétonnier
 - o Création des aires de loisirs
 - o Restructuration des lieux publics pour une meilleure accessibilité : mairie au rez-de-chaussée...

Après avoir débattu sur ce PADD, le conseil municipal donne son accord (sauf un conseiller) sur les orientations données qui suivent les consignes du SCOT et la note d'enjeux de l'état.

La commission peut donc continuer l'élaboration du PLU.

4. CONVENTION TRIPARTITE COMMUNE/LYONNAISE DES EAUX/SIE ASR POUR LE RECOUVREMENT DE LA REDEVANCE POUR L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Dans le cadre du nouveau contrat d'affermage avec la Lyonnaise des eaux, le SIE ASR nous informe de la facturation de 1€ par facture (soit 2€ par logement par an) pour les frais de gestion de la Sté, et ce pour la durée du contrat à compter du 1^{er} janvier 2011 pour 12 ans.

Après avoir entendu les explications, le conseil donne son accord pour signer la convention.

5. RAPPORT ANNUEL DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Approbation du rapport Annuel du Service Public d'Assainissement Collectif de 2010

6. POINTS COMMISSIONS COMMUNALES ET INTERCOMMUNALES

- TRAVAUX DE ROISSIAT : Le chantier a pris un jour et demi de retard du fait de la canalisation d'eau potable en bas de la vieille rue non posée à la hauteur convenue avec le SIE ASR. Mais pas de changement dans le planning final prévu pour le 14 juillet. Les plateaux piétonniers et la couche de roulement sont programmés pour les 2 dernières semaines de juillet.
- BATIMENT : Il est convenu que la commission prenne contact avec des aménageurs pour une étude possible de restructuration du bâtiment de la mairie avec la descente de la mairie au rez-de-chaussée, la création d'appartement en haut, et l'accessibilité à la salle des fêtes par l'arrière du bâtiment.
- BIBLIOTHEQUE : Inspection le 26 mai par la Direction de la Lecture Publique. La participation et le lieu ont été particulièrement remarqués et la commission a reçu des félicitations tout à fait méritées. Une formation des bénévoles est souhaitée. 1500 livres sont actuellement en place. Une délibération doit être prise pour effectuer le retrait des livres qui ne sont pas empruntés. Le conseil municipal donne l'autorisation pour signer cette délibération.
- SIGNALETIQUE : l'entreprise FEUR doit livrer les numéros manquants le mois prochain, ainsi que les 3 panneaux de l'ensemble de la commune qui seront placés à Courmangoux sous le préau, à Roissiat contre le local technique, à Chevignat à l'arrêt du car proche de la chapelle.
- FLEURISSEMENT : Toutes les plantations ont été effectuées avec une baisse des achats : moins de massifs à Roissiat, des plants plus petits, plus de graminées. Des essais ont été effectués avec des copeaux de bois dans certains massifs pour limiter l'arrosage. Les cantonniers ont également avancé leurs horaires pour arroser avant 8h.
- CIMETIERE : Jean-Luc PERRET a fini la première tranche de saisie des informations pour la mise à jour du logiciel cimetière. La commission devra vérifier maintenant chaque stèle dangereuse et prendre les décisions qui s'imposent.
- ENVIRONNEMENT (compétence CCTER) : Courmangoux n'est pas très bien classé (avant dernier) dans le tonnage des ordures ménagères, tout comme dans le tri des PAV. Il est rappelé qu'une erreur de tri dans les PAV rend la benne complète inutilisable à la reconversion des produits. De nombreuses remarques nous sont faites sur la fermeture de la déchetterie. Il est conseillé de ne pas attendre le dernier quart d'heure pour s'y rendre. En effet, suivant le nombre de visiteurs dans la journée, les portes peuvent se fermer plus tôt pour saturation.

7. QUESTIONS DIVERSES

- Passage du Tour de l'Ain le 11 août à Roissiat : des décorations sont à prévoir sur le thème du vélo pour cette manifestation. De plus, la caravane publicitaire s'arrête à Verjon. Une réunion inter-associations est prévue le 14 juin à Verjon pour celles qui sont intéressées pour faire des repas et tenir des buvettes.

Fin de réunion à 23 heures. Prochaine réunion le 1^{er} juillet 2011.